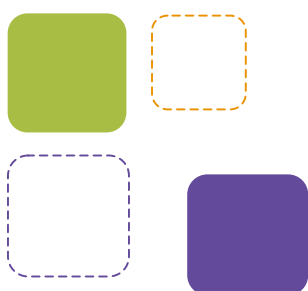




**FEJ**  
FONDS  
D'EXPÉRIMENTATION  
POUR LA  
JEUNESSE



**« Création de 2 plates-formes territoriales de repérage et suivi de jeunes décrocheurs en risque d'errance »**

**« Département de Paris - DASES »**



**NOTE DE RESTITUTION FINALE  
DU PORTEUR DE PROJET**



Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative  
Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative  
Mission d'Animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse

95, avenue de France – 75650 Paris cedex 13

[www.jeunes.gouv.fr/experimentation-jeunesse](http://www.jeunes.gouv.fr/experimentation-jeunesse)



## INTRODUCTION

---

Ce projet a été financé par le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse dans le cadre de l'appel à projets n°1 lancé en 2009 par le Ministère chargé de la jeunesse.

Le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse est destiné à favoriser la réussite scolaire des élèves et améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de moins de vingt-cinq ans. Il a pour ambition de tester de nouvelles politiques de jeunesse grâce à la méthodologie de l'expérimentation sociale. A cette fin, il impulse et soutient des initiatives innovantes, sur différents territoires et selon des modalités variables et rigoureusement évaluées. Les conclusions des évaluations externes guideront les réflexions nationales et locales sur de possibles généralisations ou extensions de dispositifs à d'autres territoires.

Le contenu de cette note n'engage que ses auteurs, et ne saurait en aucun cas engager le Ministère.

Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative  
Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative  
Mission d'Animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse  
95, avenue de France – 75650 Paris cedex 13  
[www.jeunes.gouv.fr/experimentation-jeunesse](http://www.jeunes.gouv.fr/experimentation-jeunesse)

Pour plus d'informations sur l'évaluation du projet, vous pouvez consulter le rapport d'évaluation remis au Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse par l'évaluateur du projet sur le site [www.jeunes.gouv.fr/experimentation-jeunesse](http://www.jeunes.gouv.fr/experimentation-jeunesse).



## FICHE SYNTHÉTIQUE DU PROJET

Cette fiche doit tenir en une seule page et être remplie en utilisant le cadre suivant.

<b>THÉMATIQUE</b> <b>Numéro du projet AP1_492</b>
<b>LE DISPOSITIF EXPERIMENTÉ</b>
<b>Titre</b> : Création de deux plates-formes territoriales de repérage et de suivi des jeunes « décrocheurs » en risque d'errance
<b>Objectifs initiaux</b> : Repérer et mobiliser des jeunes qui échappent aux dispositifs d'insertion de droit commun, favoriser le recours aux dispositifs existants.
<b>Public(s) cible(s)</b> : 200 jeunes parisiens, âgés entre 16 et 25 ans (dont 50 % de 16 à 18 ans), sortis prématurément du système éducatif (ou en passe de l'être), en risque de rupture vis-à-vis de l'école, du service public de l'emploi, des dispositifs d'insertion.
<b>Descriptif synthétique du dispositif expérimenté</b> : Développer les collaborations opérationnelles entre la mission locale et chacun des organismes susceptibles d'effectuer le repérage et la mobilisation des jeunes les plus éloignés des dispositifs. Favoriser l'information sur les différents dispositifs et mesures d'insertion qu'ils proposent afin d'en faire bénéficier les jeunes les plus éloignés des dispositifs.
<b>Territoire(s) d'expérimentation</b> : 1er, 2, 3, 4, 9, 10, 11, 19 et 20ème arrondissements de Paris dont 7 territoires classés politique de la Ville.
<b>Valeur ajoutée du dispositif expérimenté</b> : Développement des moyens de prévention et d'insertion des jeunes échappant aux services de droit commun, diversification des moyens d'action en matière d'insertion selon une approche transversale des publics et des acteurs.
<b>Partenaires techniques opérationnels</b> : (1) Partenaires initialement visés dans la convention : CREDOC et Mission locale de paris (2) Partenaires effectifs de l'expérimentation : CREDOC et Mission locale de paris
<b>Partenaires financiers (avec montants)</b> : Pas de financeurs autres que la DASES et le FEJ
<b>Durée de l'expérimentation</b> : (1) Durée initiale : du 1 <sup>er</sup> janvier 2010 au 30 juin 2011 (évaluation comprise) soit 18 mois. (2) Durée effective : 24 mois.
<b>LE PORTEUR DU PROJET</b>
<b>Nom de la structure</b> : Ville de Paris, Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé (DASES) <b>Type de structure</b> : collectivité territoriale (Département)
<b>L'ÉVALUATEUR DU PROJET</b>
<b>Nom de la structure</b> : CREDOC <b>Type de structure</b> : structure privée.



# PLAN DE LA NOTE DE RESTITUTION

---

## Introduction :

Les actions conduites par la DASES en faveur des jeunes parisiens rencontrant des difficultés d'insertion ont fait émerger une problématique récurrente auprès des publics sortis prématurément du système de formation initiale sans diplôme : leur rapport délicat avec les apprentissages scolaires cumulé à leur faible niveau de qualification freine l'accès aux dispositifs d'insertion (absence de projet personnel, savoirs de base très faibles, manque de confiance dans les institutions...). Cette situation représente un risque « d'errance institutionnelle », c'est à dire une période de deux à trois ans pendant laquelle ces jeunes ne sont pas accompagnés et ne bénéficient pas des dispositifs d'insertion.

Pour tenter de répondre à cette problématique, et favoriser l'accès de ces jeunes aux dispositifs d'accompagnement le plus en amont possible après leur sortie du système éducatif, la DASES a mis en place, en partenariat avec la Mission Locale de Paris<sup>1</sup> et le CREDOC, deux actions expérimentales de repérage et de mobilisation des jeunes âgés entre 16 et 25 ans, rencontrant des difficultés d'insertion et non connus du service public de l'emploi (missions locales et Pôle emploi). L'enjeu est d'éviter le risque de « décrochage » et par extension, de prévenir l'entrée dans le RSA. Pour cela, le projet s'articule autour de deux principaux axes : d'une part, l'identification et l'accompagnement des jeunes vulnérables, et d'autre part, la formalisation de collaborations entre les acteurs de l'éducation et de l'insertion (Education Nationale, service public de l'emploi et réseau éducatif).

Ces actions sont développées à l'échelle locale dans les arrondissements couverts par les deux missions locales des sites Est (1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 9<sup>ème</sup>, 10<sup>ème</sup>, 11<sup>ème</sup> arrondissements) et Centre (19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> arrondissements). Elles s'adressent aux jeunes âgés de 16 à 25 ans les plus éloignés des dispositifs d'insertion, dépourvus de qualification et en risque d'errance institutionnelle. Les jeunes âgés de 16-18 font l'objet d'une attention particulière, et doivent constituer la moitié des jeunes mobilisés.

Sur le plan opérationnel, les plates-formes reposent sur une dynamique territoriale interprofessionnelle d'accompagnement du public ciblé (partenariat local des acteurs éducatifs et de l'insertion). Ces coordinations locales sont adossées aux Missions Locales. Elles ne créent pas de dispositif supplémentaire, leur intérêt réside dans un concept d'organisation transversale permettant de mobiliser les dispositifs existants. Chacune des deux missions locales est dotée à cet effet d'un chargé de projet qui assure le pilotage opérationnel local.

## I. Rappel des objectifs et du public visé par l'expérimentation

### A. Objectifs de l'expérimentation

---

<sup>1</sup> 5 Missions Locales réparties sur le territoire parisien jusqu'à leur fusion en octobre 2011.

Les objectifs de l'action sont de :

- réduire le nombre de jeunes qui échappent aux dispositifs d'insertion de droit commun,
- favoriser le repérage et l'accès de ces jeunes aux dispositifs d'insertion,
- réduire le délai de prise en charge des jeunes,
- adapter les modalités d'accompagnement pour restreindre le risque « d'errance institutionnelle »,
- favoriser la recherche de solutions transversales pour accompagner les jeunes vers une insertion durable,
- développer et formaliser les collaborations opérationnelles avec chacune des structures susceptibles d'effectuer le repérage et la mobilisation des jeunes les plus éloignés des dispositifs.

B. Public visé et bénéficiaires de l'expérimentation (analyse quantitative et qualitative)

### 1. Public visé

200 jeunes parisiens domiciliés dans les 1er, 2, 3, 4, 9, 10, 11, 19 et 20ème arrondissements, âgés entre 16 et 25 ans (dont 50 % de 16 à 18 ans), sortis prématurément du système éducatif (ou en passe de l'être), en risque « d'errance » c'est à dire de rupture institutionnelle vis-à-vis de l'école, du service public de l'emploi, des dispositifs d'insertion. Le projet envisageait un repérage à partir de données de l'Education Nationale transmises aux plates-formes chargées d'organiser ensuite l'accompagnement des jeunes.

### 2. Bénéficiaires directs

#### 2.1. Statistiques descriptives

**Au total, 170 jeunes ont été mobilisés : 67 à Paris Centre, 103 à Paris Est.**

57 % des jeunes mobilisés ont été repérés via la base de données mission locale (décrocheurs mission locale), 28 % par les conseillers missions locales lors d'entretiens individuels (décrocheurs scolaires), 15 % par l'orientation des partenaires (12 % par les clubs de prévention spécialisée, 3 % par les antennes jeunes).

La mobilisation a réellement commencé en juin 2010. L'entrée des jeunes sur la plate-forme correspond à la réactivation (par un entretien individuel) et au renforcement du suivi. Cette mobilisation des jeunes repérés intervient lors d'une reprise de contact après 3 mois sans aucun échange avec la mission locale. La reprise de contact s'associe à la recherche d'un partenaire pouvant participer à la construction d'un accompagnement conjoint.

- Site Centre : 36 jeunes en démarche (en lien avec un conseiller) dont 24 toujours en cours de solution à la date de fin d'expérimentation (6 en scolarité, 2 en alternance, 7 en emploi, un en Pôle de Projet Professionnel au CIEJ, 6 en élaboration de POP collectif et PPP, 2 en chantier d'insertion) et 12 demandeurs d'emploi en contact.

- Site Est : 58 jeunes en démarche dont 34 toujours en cours de solution à la date de fin d'expérimentation (13 en formation, 12 en emploi, 6 en alternance, 1 au CIEJ, 1 en maladie, 1 incarcéré) et 24 demandeurs d'emploi en contact.

Décrire synthétiquement le public visé puis insérer ici le tableau figurant en annexe 1

Bénéficiaires entrés pendant toute la durée de l'expérimentation	Bénéficiaires ayant abandonné ou ayant été exclus en cours de dispositif
170	58

		Bénéficiaires entrés pendant toute la durée de l'expérimentation
<b>Nombre de bénéficiaires directement touchés par l'action à l'entrée du dispositif, par caractéristiques</b>		
<b>1. Jeunes</b>		
<b>Âge</b>		
Moins de 6 ans		
6-10 ans		
10-16 ans		
16-18 ans		<b>124</b>
18-25 ans		<b>46</b>
Autres : <i>(préciser)</i>		
Autres : <i>(préciser)</i>		
<b>Situation</b>		
Collégiens		
Lycéens en LEGT		
Lycéens en lycée professionnel		
Jeunes apprentis en CFA		
Étudiants du supérieur		
Demandeurs d'emploi		
Actifs occupés		
Autres : <i>décrocheurs institutionnels</i>		<b>170</b>
Autres : <i>(préciser)</i>		
<b>Niveau de formation</b>		
Infra V		<b>112</b>
Niveau V		
Niveau IV		
Niveau III		
Niveau III		
Niveau I		
<b>Sexe</b>		
Filles		<b>73</b>
Garçons		<b>97</b>
<b>2. Adultes</b>		
<b>Qualité</b>		
Parents		oui

Enseignants	
Conseillers d'orientation-psychologues	
Conseillers principaux d'éducation	
Conseillers d'insertion professionnelle	oui
Animateurs	
Éducateurs spécialisés	oui
Autres : (préciser) assistant sociaux	oui
Autres : (préciser) conseiller référent <i>justice</i>	oui

		Réalisation
<b>Autre information concernant les bénéficiaires directement touchés par l'action à l'entrée du dispositif</b>		
<b>1. Les jeunes bénéficiaires sont-ils inscrits et suivis par la mission locale (ML) ?</b>		
<p>Oui, tous les bénéficiaires directs sont inscrits et suivis par la ML</p> <p>Oui, une partie des bénéficiaires directs est inscrite et suivie par la ML</p> <p>Non, aucun bénéficiaire direct n'est inscrit et suivi par la ML</p>	<b>Oui, une partie des bénéficiaires directs est inscrite et suivie par la ML</b>	
<b>Echelle et territoire d'intervention de l'action mise en place</b>		
<b>1. L'action que vous menez dans le cadre de cette expérimentation est-elle à l'échelle :</b>		
<p>Communale (une ou plusieurs communes dans un même département)</p> <p>Départementale (un ou plusieurs départements dans une même région)</p> <p>Régionale (une seule région)</p> <p>Inter-régionale (2 et 3 régions)</p> <p>Nationale (plus de 3 régions) ?</p>	Départementale	
<b>2. Votre territoire d'intervention inclut-il des quartiers politique de la ville ?</b>		
<p>Oui, la totalité de mon territoire d'intervention est en quartiers politique de la ville</p> <p>Oui, une partie de mon territoire d'intervention est en quartiers politique de la ville</p> <p>Non, mon territoire d'intervention n'inclut pas de quartiers politique de la ville</p>	Oui, une partie du territoire	

Le profil : un public majoritairement jeune et très faiblement qualifié :

- 40% des jeunes intégrés dans le programme avaient 16 ou 17 ans et 33% avaient 18 ans. L'objectif quantitatif d'au moins 50% de jeunes situés dans la tranche d'âge des 16-18 ans est donc atteint.
- Seulement 13% des jeunes de l'expérimentation avaient un diplôme, il s'agit alors trois fois sur quatre du brevet des collèges, et pour les autres du certificat de formation générale. Deux fois sur trois, la dernière classe suivie est inférieure au niveau V (dernière année de CAP, BEP ou classe de lycée).

## 2.2. Analyse qualitative

Une méthodologie croisée de repérage élaborée conjointement par le Credoc, la mission locale et la DASES :

La phase d'identification des jeunes susceptibles d'intégrer les plates-formes s'est déroulée jusqu'en février 2011. Au total, sur l'ensemble des secteurs, 620 jeunes ont été repérés par le biais d'une méthodologie croisée : inscriptions faites en Missions Locales et orientations des partenaires.

La constitution des échantillons s'est déroulée en plusieurs phases : au total 621 jeunes ont été repérés, 276 par la mission locale Paris Centre, 345 par la mission locale Paris Est. Parmi ces 621 jeunes repérés, 170 jeunes correspondant effectivement au profil initial de jeunes décrocheurs parisiens ont été mobilisés, 67 par Paris Centre, 103 par Paris Est. 57 % des jeunes mobilisés ont été repérés via la base de données Mission Locale, 28 % par les conseillers missions locales lors d'entretiens individuels, 15 % par l'orientation des partenaires (12 % par les clubs de prévention spécialisée, 3 % par les antennes jeunes).

L'entrée des jeunes sur la plate-forme correspond à la réactivation (par un entretien individuel) et au renforcement du suivi. Cette mobilisation des jeunes repérés intervient lors d'une reprise de contact après 3 mois sans aucun échange avec la mission locale. La reprise de contact s'associe à la recherche d'un partenaire pouvant participer à la construction d'un accompagnement conjoint.

La construction de l'échantillon de jeunes mobilisés s'effectue par l'élimination de plusieurs catégories de jeunes, suite aux relances faites à partir des listes des jeunes repérés. Celles-ci ont permis d'identifier d'une part ceux qui n'étaient plus considérés comme décrocheurs (car ayant accédé à l'emploi ou à la formation), et d'autre part, ceux qui sortaient du champ de l'expérimentation (déménagement, situation administrative). De plus, pour une part importante de jeunes, les relances ou orientations des partenaires n'ont pas abouti à leur mobilisation.

La mobilisation par la mission locale s'est effectuée également lors du premier contact avec le jeune, si celui-ci a été identifié comme ayant quitté l'école sans diplôme qualifiant et sans avoir été tout de suite accompagné par un professionnel de l'insertion.

Les autres orientations ont été faites par la Prévention Spécialisée ou par le réseau des Antennes Jeunes.

Par ailleurs, deux jeunes ont été adressés par leur ancien lycée à la mission locale, et un autre est entré dans l'expérimentation par le biais d'un suivi ASE-PJJ. Les plus jeunes (ceux de 16-17 ans) sont davantage arrivés dans l'expérimentation suite à l'orientation d'un partenaire extérieur aux missions locales.

La plus-value du dispositif expérimental pour la mobilisation d'un public qui décroche des dispositifs d'insertion :

L'objectif initial de mobilisation des jeunes décrocheurs a été en partie atteint sur le territoire expérimental parisien. Eu égard au profil des jeunes concernés, très éloignés des institutions d'insertion, l'expérimentation a eu un impact positif sur leur accompagnement. La démarche montre qu'il est possible de mobiliser les décrocheurs, y compris les plus jeunes d'entre eux, et de les faire adhérer relativement fréquemment aux propositions qui



leur sont faites, sachant que ces jeunes expriment souvent une volonté d'améliorer leur niveau de formation, en particulier par le biais de l'alternance.

L'approche expérimentale a montré la plus-value liée au positionnement local d'un chargé de projet déchargé du suivi du public pour assurer l'animation locale en continu. Cette fonction d'« animateur territorial » créée dans le cadre de l'expérimentation a favorisé le repérage des jeunes et leur mobilisation grâce à la dynamique partenariale. Cette ressource apparaît ainsi comme un des facteurs clés du développement et de la pérennisation des échanges entre structures, qui contribuent à l'insertion des jeunes dans la vie professionnelle ou à leur retour dans des parcours de formation.

Au démarrage de l'expérimentation, les chargés de projet ont identifié les partenaires potentiels, en particulier ceux susceptibles d'orienter les jeunes vers la plate-forme, et ont mené une série d'entretiens pour informer sur les objectifs de l'opération. Cette phase de rencontre avec les partenaires leur a permis d'établir un diagnostic territorial, et de donner des éléments pour informer les équipes de conseillers d'insertion (missions locales) sur les ressources existantes et leur complémentarité par rapport à l'offre de service des missions locales.

Après l'identification des partenaires, les chargés de projet ont animé des groupes de travail composés de professionnels de l'éducation, de l'insertion et du social, afin de coordonner l'ensemble des dispositifs et d'organiser l'orientation et l'accompagnement des jeunes.

En concertation avec les partenaires, le diagnostic a permis de poser un certain nombre de constats dont ont découlé différents axes de travail. Par exemple, ce travail a permis de confirmer la nécessité d'accorder une priorité à la tranche d'âge des 16/18 ans, compte tenu de la précocité du décrochage et de l'inadéquation des réponses apportées. En outre, ce diagnostic a mis en lumière l'intérêt du travail éducatif à fortiori pour les plus jeunes, mais aussi l'importance du co-accompagnement dans l'amorce et la construction d'un parcours.

Le développement du co-accompagnement constitue un axe central des chargés de projet. Il consiste pour le conseiller de la mission locale à multiplier les liens et les échanges avec les partenaires accompagnant les jeunes (notamment les éducateurs de la prévention spécialisée).

### 3. Bénéficiaires indirects

Bien que n'ayant pas été comptabilisés précisément, les adultes qui ont été en relation avec les jeunes ont été nombreux. Il s'agit principalement des conseillers en insertion professionnelle, des éducateurs de prévention spécialisée, des animateurs, des assistants sociaux et des référents justice. Nous pouvons attester qu'au minimum 70% des jeunes ont fait l'objet d'un co-accompagnement. Les contacts avec la famille sont mentionnés dans plus d'un cas sur 10.

En conclusion, le cadre expérimental de la démarche a permis le repérage et la mobilisation des jeunes échappant aux dispositifs d'insertion, notamment par les missions de coordination, d'interface et d'appui technique des 2 chargés de projet recrutés spécifiquement pour cette action, et déchargés de suivi individuel régulier.

## II. Déroulement de l'expérimentation

### A. Actions mises en œuvre

#### Préfiguration et définition du plan d'actions : réalisées de janvier 2010 à fin juin 2010 :

- Les chargées de projet ont mobilisé l'ensemble des partenaires associatifs et institutionnels identifiés initialement en les regroupant par domaine d'activité (éducative, sociale, associative).
- Elaboration des constats, enjeux et objectifs du projet : présentation au 1<sup>er</sup> comité de pilotage (cf infra, C).

#### Consolidation des actions de la plate-forme : juin 2010 à janvier 2011

Des groupes de travail territorialisés se sont mis en place après validation par le 1<sup>er</sup> comité de pilotage. Ces groupes qui se sont tenus régulièrement jusqu'à fin 2011 ont vocation à :

- favoriser la connaissance des compétences mutuelles et missions des partenaires (création d'outils de travail commun),
- définir un mode de coordination simple et de mobilisation des acteurs, et organiser l'articulation entre les différentes institutions et associations existantes,
- créer des pratiques nouvelles d'accompagnement du public cible.

#### Mise en œuvre opérationnelle jusqu'à décembre 2011 : mobilisation et animation du réseau local, conception des outils :

- repérage de 620 jeunes de l'échantillon « test » et entrée de 170 jeunes dans le dispositif. Une prolongation de la mobilisation est proposée afin d'atteindre l'objectif quantitatif (jusqu'en décembre 2011). Un tableau de bord a été élaboré. Il permet de suivre la progression des jeunes de la date de leur entrée dans le dispositif jusqu'au 30 septembre 2011 (situation du jeune, actes professionnels et impact).
- Développement de partenariats bilatéraux afin d'optimiser la recherche de solution en fonction de chaque problématique (exemple : coopération entre la mission locale et les Services Sociaux Départementaux de Polyvalence sur les problématiques sociales abordées dans l'accompagnement des jeunes).
- Le développement du co-accompagnement au cœur de la mobilisation : il consiste pour le conseiller de la mission locale à multiplier les liens et les échanges avec les partenaires accompagnant les jeunes (notamment les éducateurs de la prévention spécialisée). Il permet d'éviter les ruptures de parcours en maintenant la mobilisation. Par ailleurs, l'inscription du jeune dans un co-accompagnement permet de travailler les transitions entre la sortie du système scolaire et l'inscription à la mission locale pour sécuriser les parcours et réduire les temps d'errance.

Afin de faciliter les orientations vers la mission locale, et les échanges d'informations entre conseillers et partenaires, un référent unique pour chaque club de prévention et chaque antenne jeunes a été désigné à partir de janvier 2011 à la demande des partenaires. Le référent unique accueille, accompagne les jeunes orientés et devient l'interlocuteur

privilegié pour l'échange d'informations et réflexions. Ce cadre bilatéral permet d'optimiser la recherche de solution en fonction de chaque problématique.

### Les difficultés rencontrées et retards

Si le volume de jeunes repérés est supérieur à l'objectif conventionnel, le volume de jeunes entrés dans le dispositif est inférieur pour les raisons suivantes :

- **Aléa méthodologique** : pour la constitution de l'échantillon, le projet prévoyait au démarrage un partenariat avec les services de l'Education Nationale, notamment la Mission Générale d'Insertion, pour repérer le public cible (800 jeunes seraient annuellement identifiés). Le rapprochement avec le Rectorat n'a pas pu aboutir au repérage de ces jeunes. C'est la raison pour laquelle une méthodologie de substitution a été élaborée dès janvier 2010 (basée d'une part sur le système d'information des missions locales, et d'autre part, sur les orientations effectuées par le réseau local développé et animé par les chargées de projet des Missions Locales Paris Centre et Paris Est).

- **Aléa du calibrage du calendrier expérimental du projet** : en effet, plusieurs semaines ont été nécessaires pour organiser une méthodologie de substitution mais également pour définir les coopérations et les développer. Ce dispositif est complexe car il nécessite une coordination renforcée à plusieurs niveaux simultanément : entre le CREDOC, le Département de Paris et les Missions Locales qui encadrent des chargées de projet ayant une mission tout à fait nouvelle au sein de ces structures ; entre les chargées de projet et les partenaires institutionnels et associatifs. L'adhésion des partenaires n'a pas produit, à court terme, les effets escomptés notamment en raison de la diversité des commandes institutionnelles sur le décrochage qui a freiné l'implication des acteurs en attente d'une ligne de conduite précise. Les chargées de projets ont donc été confrontées à des problèmes de visibilité de l'expérimentation, à des problèmes de légitimité de leur positionnement (rattachement à une mission locale avec des commanditaires institutionnels et un évaluateur externe). Le travail de mise en œuvre, de mobilisation du partenariat et de co-définition du rôle des plates-formes a été dominant et posé par les partenaires locaux comme un préalable à l'orientation du public vers le dispositif. Cette étape a mobilisé plusieurs mois de travail.

- **Aléa des exigences méthodologiques de l'évaluation** : la méthodologie d'évaluation se fondait sur la constitution de deux échantillons et un suivi des cohortes. La comparaison devait s'effectuer entre deux groupes : « test » et « témoin ». Un décalage a été constaté dans la constitution des échantillons et a conduit le CREDOC à se réorienter vers une méthode de comparaison d'un même échantillon à deux temps différents de la conduite du projet. Cette seconde option n'a pas abouti en raison du calendrier restreint et du fait que la convention arrivant à échéance n'a pas été reconduite.

Compte tenu des aléas du projet, une prolongation de l'expérimentation de 6 mois (jusqu'en décembre 2011) avait été sollicitée (mise en œuvre de l'action et évaluation), proposition qui a été formalisée et renouvelée par la DASES (demandes écrites adressées au fonds d'expérimentation pour la jeunesse en date des 25 octobre 2010, 3 février et 30 juin 2011, restées sans réponse).

## B. Partenariats

### 1. Partenaires opérationnels

**La prévention du décrochage, la sécurisation des parcours et l'accompagnement des jeunes s'appuient sur un travail pluridisciplinaire et partenarial. Les partenaires de la sphère éducative, sociale et associative ont été ciblés.**

Le travail partenarial est axé sur : les passerelles entre dispositifs, les sorties du système éducatif, la pertinence de certains outils (les chantiers éducatifs qui associent éducation et situation professionnelle), le renforcement des connaissances inter-partenaires et la mutualisation des pratiques.

Des groupes de travail territorialisés se sont mis en place après validation par le 1<sup>er</sup> comité de pilotage. De fréquence bimensuelle, ils ont permis de favoriser la **connaissance des compétences mutuelles et missions des partenaires**, mais aussi la coordination souple des acteurs. De plus, à partir d'axes de travail concrets et opérants, des partenariats bilatéraux se sont développés entre :

- ⇒ Mission Locale et Mission Générale d'Insertion de l'Education Nationale : participation des chargées de projet en qualité de référentes insertion au Groupe d'Aide à l'INsertion (GAIN) pour la recherche de solutions individuelles et la mobilisation en tant que de besoin des ressources locales.
- ⇒ Mission locale et prévention spécialisée : des pratiques différentes ont été développées et ont abouti au co-suivi de jeunes décrocheurs.
- ⇒ Mission locale et Service Social Départemental de Polyvalence : définition des modes de coopération, d'orientation et d'accompagnement des jeunes.

L'animation du partenariat a permis également d'enrichir **l'accompagnement des jeunes** mobilisés. Le principe de développer un partenariat autour de chaque jeune a été largement appliqué, comme le montre la fréquence des échanges entre le conseiller et d'autres partenaires au cours du suivi (*cf supra, co-accompagnement et cadre de travail bilatéral*).

De plus, des comités de suivi mensuels ou trimestriels ont été mis en place avec les équipes de prévention spécialisée. Ils permettent de travailler sur des situations individuelles et d'adapter autant que faire se peut, la réponse individuelle en fonction du contexte.

Des rencontres entre professionnels de la mission locale et de la prévention spécialisée ont eu lieu afin de travailler sur les représentations « métier » et de repenser les postures professionnelles. Elles ont d'ores et déjà influé de manière positive sur la qualité du partenariat et de l'accompagnement du public

#### Les difficultés rencontrées :

L'objectif initial de formaliser des échanges avec l'Education Nationale n'a pas pu être atteint sur le territoire parisien. Associés dès le démarrage de l'expérimentation, les CIO et d'autres acteurs de l'Education Nationale ont manifesté de fortes réticences notamment pour des logiques institutionnelles. Par exemple, certains se sont interrogés sur la pertinence de localiser les plates-formes expérimentales au sein des missions locales.

Seul le CIO spécialisé auprès du tribunal pour enfants s'est montré au départ plus ouvert à la démarche. Par ailleurs, une légère évolution s'est opérée avec la participation au groupe de travail Paris Centre des directrices et conseillères d'orientation psychologues du CIO 11-12. De plus, l'intérêt pour la démarche et la participation active de la Mission Générale d'Insertion de l'Education Nationale constitue un facteur positif pour la structuration du partenariat avec l'Education Nationale.

Par ailleurs, dans le cadre du partenariat avec les acteurs associatifs de l'insertion, la question de la transmission d'informations a suscité des débats autour des déontologies professionnelles et a ralenti la formalisation des collaborations.

Tableau non exhaustif :

<b>Nom de la structure partenaire</b>	<b>Type de structure partenaire</b>	<b>Rôle dans l'expérimentation</b>
CFPE – les réglisses	Club de prévention spécialisée	Co-accompagnement et orientation
OPEJ	Club de prévention spécialisée	Co-accompagnement et orientation
AJAM	Club de prévention spécialisée	Co-accompagnement et orientation
MCV	Club de prévention spécialisée	Co-accompagnement et orientation
Olga Spitzer	Club de prévention spécialisée	Co-accompagnement et orientation
Fondation Jeunesse Feu Vert	Club de prévention spécialisée	Co-accompagnement et orientation
La Clairière	Club de prévention spécialisée	Co-accompagnement et orientation
ARC 75	Club de prévention spécialisée	Co-accompagnement et orientation
SILOE	Club de prévention spécialisée	Co-accompagnement et orientation
CIEJ Sauvegarde de l'adolescence	Prévention auprès d'enfants et de leurs familles, de jeunes et d'adultes. Réseau information jeunesse.	
Antenne jeunes 9 <sup>ème</sup>	Réseau information jeunesse éducation populaire	Co-accompagnement et orientation
Antenne jeunes Orillon	Réseau information jeunesse éducation populaire	Co-accompagnement et orientation
Antenne jeunes Flandre	Réseau information jeunesse éducation populaire	Co-accompagnement et orientation
Antenne jeunes Panoyaux	Réseau information jeunesse éducation populaire	Co-accompagnement et orientation
Antenne jeunes Python Davout	Réseau information jeunesse éducation populaire	Co-accompagnement et orientation

Antenne jeunes Piat	Réseau information jeunesse éducation populaire	Co-accompagnement et orientation
SSDP 1 <sup>er</sup> , 10 <sup>ème</sup> , 11 <sup>ème</sup> arrdts	Service social de polyvalence	Participation aux groupes de travail pour définition des modes de coopération, d'orientation et d'accompagnement des jeunes
CIO 1-2-3-4, 11-12, et de l'Arbre sec	Education nationale	Participation aux groupes de travail pour définition des modes de coopération, d'orientation et d'accompagnement des jeunes
MGIEN	Education nationale	Recherche de solutions individuelles et mobilisation des ressources locales. Participation des chargés de projet aux sessions d'information et d'orientation.
Les équipes de développement local des 11 <sup>ème</sup> et 19 <sup>ème</sup> arrdts.	Délégation Politique de la Ville de Paris	Recherche de solutions pour la mobilisation des ressources
LASER	Centre de formation	Recherche de solutions pour la mobilisation des ressources
Cigamob	Centre de formation	Recherche de solutions pour la mobilisation des ressources

## 2. Partenaires financiers

<b>Financements</b>	<b>Part de ces financements dans le budget total de l'expérimentation (hors évaluation) en %</b>
Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse	29,5%
Cofinancements extérieurs à la structure	néant
Autofinancement DASES	70,5%

## C. Pilotage de l'expérimentation

Le comité de pilotage est composé des adjoints au Maire de Paris, des directions de la collectivité parisienne, de la Directrice du GIP Réussite Educative, des services de l'Etat (DRJSCS, Education Nationale), de la Région Ile de France, des deux missions locales

parisiennes concernées, et du réseau associatif (prévention spécialisée). Il s'est réuni le 9 septembre 2010 et le 20 mai 2011.

Outre le pilotage stratégique effectué dans le cadre du comité de pilotage, le pilotage s'organise également au niveau opérationnel, et technique.

Les chargées de projet assurent le **pilotage opérationnel local** c'est à dire l'animation globale du dispositif, la mobilisation du réseau d'acteurs, la production d'outils de suivi et d'analyse, la méthodologie de repérage et d'accompagnement des jeunes. Si chacune d'elle fonctionne sur un site défini, elles mettent en commun leurs travaux dans le cadre d'échanges réguliers. Cette approche permet de capitaliser des outils et de trouver des solutions aux problématiques rencontrées. Elle est également un moyen de ne pas avoir un chargé de projet « isolé » au sein d'une structure composée essentiellement de conseillers en insertion chargés des suivis individuels des jeunes.

Différents outils communs sont développés par les chargées de projet : les rapports d'étape transmis au porteur de projet, les supports de communication sur les services disponibles en mission locale, les outils de suivi des jeunes...

**Le pilotage technique** est effectué par l'équipe projet de la DASES avec les chargées de projet et les directions des missions locales Paris Est et Centre. Le CREDOC est associé régulièrement à ces échanges. Fréquence minimale mensuelle.

De plus, la DASES assure une fonction d'interface entre les acteurs et développe une approche transversale du sujet.

### III. Enseignements généraux de l'expérimentation

#### A. Impact et modélisation du dispositif expérimenté

Tout d'abord, il convient de préciser que la mission d'évaluation du CRÉDOC n'a pas été menée jusqu'à son terme. En effet le Ministère de la Jeunesse et de la Vie Associative a demandé l'arrêt des opérations d'évaluation en cours suite à la généralisation sur le territoire national des plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs. Ainsi deux campagnes d'entretiens des partenaires étaient prévues dans le cadre de l'évaluation. Si celle prévue en début de programme a pu être menée, la vague d'interrogation en fin de programme de ces mêmes acteurs n'a pu avoir lieu à la suite de la consigne de la MAFEJ d'interrompre l'évaluation.

Toutefois, les principaux éléments de bilan font apparaître un impact en deux axes distincts : l'animation du partenariat local et le repérage et la mobilisation du public.

**En matière d'animation du partenariat local**, les chargées de projet ont initié la démarche par une phase de diagnostic des ressources locales et d'élaboration d'une méthodologie de concertation. Si les partenariats opérationnels se sont principalement centrés sur les relations avec les équipes de prévention spécialisée, d'autres partenariats ont été recherchés avec : l'Education Nationale (Mission Générale d'Insertion, rectorat, CIO, chefs d'établissement), les antennes jeunes, les services de l'ASE, les Services Sociaux Départementaux Polyvalents, les Espaces Dynamique

Insertion, les équipes de développement local et plus globalement les directions de la collectivité parisienne.

Si le partenariat avec l'Education Nationale n'a pas atteint les objectifs escomptés (aucune collaboration n'a pu être formalisée ni au niveau central ni au niveau local) notamment en raison de la généralisation des plates-formes de décrocheurs lancées au niveau national dès février 2011 avant la fin des expérimentations parisiennes, le partenariat avec les acteurs associatifs locaux s'est avéré constructif. La démarche a permis d'élaborer des pratiques de prise en charge commune. En effet, si les partenaires s'identifiaient localement, leur offre de service n'était pas systématiquement connue de tous. Ce déficit d'information ne favorisait pas la prise en charge du public selon une logique de co-suivi ou de passation des situations dans le respect des limites de compétences.

**L'approche expérimentale a montré la plus-value liée au positionnement local d'un chargé de projet déchargé du suivi du public pour assurer l'animation locale en continu.** Aussi, parmi les réalisations concrètes en matière de partenariat, un guide des partenaires locaux et de leurs missions a été créé et diffusé sur le site Paris Centre, une coopération entre les clubs de prévention spécialisée et la mission locale s'est structurée et enfin un groupe de travail est constitué pour élaborer un protocole de partenariat entre les Services Sociaux Départementaux Polyvalents et la Mission Locale de Paris.

Ce dernier chantier a été suspendu fin 2011 à la demande de la Mission Locale de Paris en raison de sa réorganisation.

L'évaluation réalisée par le CREDOC sur les sites Paris Est et Paris Centre soutient cette analyse de l'impact du partenariat (cf. bilan détaillé du CREDOC en annexe 2). **Les évolutions les plus importantes ont concerné les relations entre prévention spécialisée et missions locales.**

Cette expérimentation a été également l'occasion de questionner l'organisation interne à la mission locale pour accompagner les jeunes les plus en difficulté et **d'identifier des modalités spécifiques d'intervention pour un public vulnérable : accueil hors les murs, co-suivi avec des éducateurs de prévention spécialisée...**

La démarche d'évaluation (qui n'est pas allée jusqu'à son terme) n'apporte pas d'analyse très détaillée de l'impact en matière d'insertion des publics mais montre tout de même une déperdition importante. Plusieurs pistes d'explication peuvent être avancées pour expliquer cette situation : une structuration du partenariat longue à se mettre en œuvre, la mobilisation uniquement de dispositifs de droit commun (des actions spécifiques auraient peut-être amélioré la mobilisation des jeunes), une période de crise économique déstabilisante pour un public précaire en recherche de solutions immédiates (travail dissimulé ?), la réorganisation de la mission locale de Paris. Enfin la généralisation des plates-formes de lutte contre le décrochage de l'Education Nationale a freiné les initiatives opérationnelles en direction des décrocheurs scolaires car les structures de l'Education Nationale n'ont pas souhaité s'engager avec la mission locale dans l'attente du dispositif développé au plan national.

B. Enseignements et conditions de transférabilité du dispositif

S'agissant du caractère transférable du dispositif, la généralisation en cours par l'Etat des plates-formes de suivi et d'appui aux jeunes décrocheurs (PSAD) devrait donner une



impulsion nouvelle aux échanges entre les partenaires de l'Education Nationale et les partenaires locaux, et devrait permettre d'améliorer le repérage des jeunes sortis sans qualification du système scolaire.

Compte tenu des compétences départementales en matière d'action sociale, des enjeux en matière d'insertion des jeunes les plus vulnérables, de l'importance des freins sociaux évoqués par les partenaires locaux, la DASES envisage de soutenir à la fois la dynamique partenariale locale et d'étayer les professionnels de la mission locale de Paris dans la prise en compte des problématiques sociales des jeunes. En effet, l'ensemble de ces constats nous conduit à envisager des conditions de pérennisation qui permettraient d'offrir également une réponse dont est insuffisamment dotée la Mission Locale de Paris pour traiter les problématiques sociales.

Selon ces perspectives, le Département de Paris envisage de reconduire les postes de chargés de projet en recentrant leur mission territoriale vers les partenariats avec les acteurs sociaux et la prévention (formalisation des protocoles avec les SSDP, généralisation de celui avec la Prévention Spécialisée, diffusion départementale de la lettre emploi...). Leur mission serait également recentrée vers une généralisation des méthodes de co-suivi des publics afin d'éviter qu'ils ne décrochent des accompagnements.

En complément, il est apparu pertinent de proposer le recrutement de deux travailleurs sociaux au sein de la Mission Locale de Paris, leur rôle consistant à assurer une fonction ressource en matière d'action sociale auprès des professionnels de la Mission Locale mais également du réseau d'acteurs sociaux départementaux (dont l'ASE, les services RSA...). Ces deux nouveaux postes de travailleurs sociaux vont être créés au sein des deux derniers sites de la mission locale de Paris (Pari d'avenir et Soleil) ne bénéficiant pas de postes de chargés de projet (le site Belliard étant doté d'un chargé de projet en dehors de la présente expérimentation et financé à 100 % par le Département de Paris).

Leurs missions seraient notamment d'apporter un appui technique en matière d'accompagnement social auprès des professionnels de la mission locale, mais aussi d'apporter l'information sur les dispositifs d'insertion professionnelle auprès des travailleurs sociaux. Ce rôle d'interface a pour finalité d'assurer la continuité de prise en charge des publics. L'avantage de cette organisation est de répondre aux problématiques d'accompagnement des jeunes les plus en difficulté, et de compléter l'offre de service de la mission locale de Paris. En outre, cette orientation favoriserait les partenariats opérationnels notamment pour le co-suivi de jeunes.

## 1. Public visé

Compte tenu des besoins exprimés par les acteurs de terrain, et en conformité avec les missions d'insertion du Département, une attention particulière sera apportée aux jeunes les plus vulnérables : les jeunes sous main de justice, les jeunes en voie de marginalisation, les sortants des dispositifs de l'Aide Sociale à l'Enfance.

## 2. Actions menées dans le cadre du dispositif

Les animateurs territoriaux sont chargés de développer des moyens d'action : ils identifient, construisent et mobilisent des moyens d'accompagnement pour lutter contre le décrochage. Leurs missions sont notamment de :

- Proposer des modalités opérationnelles concertées de continuité de prise en charge des publics : ils formalisent les coopérations et les outils de liaison entre les différentes institutions /associations et la mission locale. Elles doivent permettre la co-construction de parcours d'insertion sociale et professionnelle personnalisés combinant accompagnement social, aide renforcée pour la recherche d'un emploi ou d'une formation, et apports pédagogiques/éducatifs (co-suivi de situation).
- Favoriser la reprise d'un accompagnement en recourant aux dispositifs d'insertion professionnelle existants (SIAE, AI, ACI, dispositifs de formation, Avenir Jeunes, PLIE, contrats aidés....) et à l'ensemble des ressources parisiennes (centres sociaux, associations de quartier, etc....) afin de trouver la réponse la plus adaptée aux situations individuelles.
- Proposer, tester de nouvelles pratiques d'accompagnement (par exemple, permanences hors les murs, lettre emploi, etc...).

Par ailleurs, les référents sociaux sont également chargés de développer des moyens d'action. Leurs missions sont notamment de :

- Proposer des modalités pratiques à l'échelle départementale afin d'assurer la continuité de prise en charge des publics (fin de scolarité, sorties de l'ASE). A ce titre, ils élaborent et formalisent les outils de coopération en lien avec les animateurs territoriaux. Ces modalités doivent aboutir à la co-construction de parcours d'insertion sociale et professionnelle personnalisés combinant accompagnement social, aide renforcée pour la recherche d'un emploi ou d'une formation.
- En matière d'appui technique, ils informent sur les dispositifs sociaux et apportent un appui technique auprès des conseillers en insertion professionnelle (CIP) sur les problématiques sociales afin de favoriser la prise en charge globale des jeunes (aides financières, logement, santé). Ils informent les CIP et soutiennent leur démarche d'accompagnement renforcé afin de lever les freins à l'insertion.

## 3. Partenariats, coordination d'acteurs et gouvernance

Dans la continuité de l'expérimentation, les partenariats seront ceux de la sphère éducative, sociale et associative.

Par convention entre le Département de Paris et la Mission Locale, les animateurs et référents sociaux sont salariés de la MLP et placés sous la responsabilité hiérarchique du directeur délégué du site correspondant. Ces postes seront coordonnés et animés par un responsable de secteur désigné par la Mission Locale de Paris. Cette coordination et cette animation se réaliseront en lien avec la DASES. Les animateurs et référents sociaux participeront à des comités de suivi conduits par la DASES, groupes de travail et comités de pilotage.

## **Conclusion**

Globalement, l'expérimentation a eu un impact positif sur la mobilisation et l'accompagnement des jeunes, malgré de nombreux aléas inhérents à la démarche expérimentale et au profil du public visé, qui de par sa nature insaisissable, échappe aux dispositifs.

En outre, la fonction d'«animateur territorial» créée dans le cadre de l'expérimentation a montré sa plus-value en matière d'animation locale et de mobilisation des jeunes les plus éloignés des dispositifs. Cette ressource est apparue comme la clé de voûte dans le processus de sécurisation des parcours.

Toutefois le bénéfice de l'expérimentation sur le parcours des jeunes n'a pu pleinement être mesuré : le CREDOC a dû réviser sa méthodologie en cours d'expérimentation (en abandonnant la comparaison avec un groupe de jeunes non accompagnés), et n'a pu mener à son terme le bilan qui consistait à évaluer la progression sur le parcours d'insertion des jeunes bénéficiaires de l'action ou leur retour dans le système de formation.

Par ailleurs, malgré le retard pris au démarrage conjugué à ces aléas expérimentaux, et eu égard à l'engagement financier du Département, il nous a semblé pertinent de poursuivre la démarche au-delà du calendrier initial afin d'en étudier les conditions de poursuite à l'ensemble du Département.

L'évolution du contexte parisien et national (fusion des cinq Missions Locales de Paris en une Mission Locale de Paris unique, et mise en place des PSAD) a ralenti la généralisation du dispositif parisien. Ces évolutions ont conduit la DASES à envisager de nouvelles modalités de poursuite des actions d'insertion en direction des jeunes décrocheurs. Elles prendront effet en 2013. Ces modalités ont été approuvées par vote du conseil de Paris le 12 décembre 2012.

**Annexes obligatoires à joindre au fichier :**

- **Tableau 1 sur les publics**
- **Tableau 2 sur les actions**
- **Tableau 3 sur les outils développés dans le cadre de l'expérimentation**
- **Tableau 4 sur l'exécution financière**

